Cuc
FRC
8309

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ ;

Séante aux ci-devant Jacobins Saint-Honoré, à Paris.

CIRCULAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

FRÈRES ET AMIS,

La société de Paris ne s'étoit pas dissimulé, ainsi qu'elle vous en a prévenu dans une précédente circulaire, que, malgré la chûte du despote françois, dans la célèbre journée du 10 août, le despotisme se reproduiroit sous de nouvelles formes. Des intrigues, nées dans les ténèbres, avoient déjà révolté les patriotes ; ils avoient déjà, dans le sein de la société, démasqué les hommes pervers qui avoient ourdi ces intrigues.

Brissot, que nous avons mis à nud, est un

coriphée de cette mépriſable cabale. La ſociété a prononcé ſa radiation, ſur la dénonciation des faits contenus dans l'extrait du procès-verbal de la ſéance du 10 octobre, que voici.

« Pluſieurs opinans ont reproduit les reproches » faits à l'un des membres de la ſociété (J. P. » Briſſot), dans pluſieurs ſéances précédentes, » & notamment ceux d'avoir fait imprimer, dans » le numéro du Patriote françois, du 11 ſeptembre, » où il recommandoit Réal & Bonneville pour dé- » putés à la convention; qu'il adreſſoit cette re- » commandation aux aſſemblées électorales de » quatre-vingt-deux départemens ſeulement, » l'aſſemblée électorale de Paris n'étant compoſée » que d'intrigans;

» D'avoir, dans pluſieurs autres numéros, ſuivi » un plan de diffamation réfléchi contre la com- » mune de Paris, établie à l'époque du 10 août, » laquelle eſt reconnue, par la ſociété, pour avoir » rendu de grands ſervices à la choſe publique;

» D'avoir pouſſé la calomnie à tel point que, dans » le numéro du 27 ſeptembre, il a inſinué que la » commune de Paris commençoit à devenir meil- » leure, parce qu'elle étoit purgée de pluſieurs mem- » bres, nommés commiſſaires pour aller dans les dé- » partemens, ou nommés députés à la convention na- » tionale, membres qu'il déſigne particulièrement

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

» dans le même paragraphe sous le titre de scélérats ;

» D'avoir, dans un autre numéro du 23 sep-
» tembre, assuré que, dans la convention natio-
» nale, alors à peine assemblée, il existoit un parti
» composé de désorganisateurs.

» On a rappellé l'invitation faite à J. P. Brissot,
» par la société, de venir s'expliquer sur tous ces
» reproches, ainsi que la réponse de J. P. Brissot
» à cette invitation, qu'il appelloit un mandat
» d'amener, auquel il répondroit, lorsque ses oc-
» cupations pourroient le lui permettre.

» La discussion ayant été prolongée & fermée,
» après que tous ceux qui ont voulu justifier Brissot
» ont été invités à prendre la parole, qu'on leur
» a conservée rigoureusement :

» La société considérant que les reproches faits
» à J. P. Brissot sont notoires, par l'existence
» des numéros de son journal ; que, par cette no-
» toriété, il est évident qu'il a professé ouverte-
» ment des principes contraires à l'estime que la
» société conserve pour l'assemblée électorale & la
» commune de Paris, établie à l'époque du 10
» août ; que ces principes sont outrageans pour
» la totalité du département de Paris, dont les
» électeurs, la municipalité & les députés à la
» convention sont les mandataires ; qu'un de ces
» reproches est d'autant plus grave, qu'il porte sur

» un fait qui pourroit détruire la confiance due à » la convention, à peine réunie, en désignant » comme désorganisateurs une partie des citoyens » députés, choisis par les départemens ; que tous » les articles du journal, ci-dessus cités, ont con- » tribué fortement à établir la funeste prévention » qui s'est manifestée dans le sein de la conven- » tion, contre le département de Paris ;

» Considérant que la promesse faite par Brissot « de répondre aux reproches ci-dessus, est annoncée » d'une manière peu conforme aux principes d'éga- » lité & de fraternité, sans lesquels il ne peut y » avoir ni force, ni union dans aucune société ; que » le silence qu'il a gardé, depuis cette promesse, » fortifie les reproches qui lui ont été adressés ;

» La société, bien éclairée sur tous les faits, a » délibéré que le nom de J. P. Brissot seroit rayé » de la liste des membres de la société ».

Mais, indépendamment de ces faits, la société a pensé qu'il étoit essentiel d'entrer dans quelques détails sur le rôle que cet homme a joué dans les grandes époques de nos révolutions.

Nous l'avons vu, à celle de la révision de la constitution, attaquer quelques-uns des réviseurs, mais garder le silence sur l'insolente audace de Lafayette, faire envisager sa retraite comme une calamité publique, &, par-là, mettre l'encensoir

à la main des citoyens qu'il conduisit à l'idolâtrie. Aussi, lorsque Lafayette, à la fatale journée du Champ-de-Mars, eut massacré les patriotes; lorsque les décrets de prise-de-corps poursuivoient les bons citoyens qui avoient signé la pétition, nous vîmes l'asyle & la personne de Brissot, connu pour l'avoir rédigée, tranquille & respectée, ce qui nous parut alors une énigme inexplicable, mais que les faits subséquens n'ont que trop expliquée. Sa conduite fut depuis toujours oblique & tortueuse. Sa faction protégea Narbonne dans ses perfidies & ses dilapidations; elle parvint ensuite à placer des ministres; elle se grossit de tous les hommes avides & intéressés qu'elle parsema dans leurs bureaux, & forte dès-lors, elle déclara la guerre aux jacobins, que la cour vouloit perdre. Plusieurs de nos frères, corrompus ou séduits par l'appât des emplois, changèrent leur patriotisme en un système de cupidité, d'égoïsme & d'intérêt personnel; &, au lieu de servir la chose publique, ne servirent plus que la faction de Brissot. Ils brusquèrent la déclaration de la guerre, sans aucune mesure préparatoire pour détourner l'influence du tyran des Tuileries sur le sort de nos armées, dirigées contre ses parens, ou pour rompre sa coalition avec tous les despotes, avec nos propres généraux, & sur-tout Lafayette. Cependant la cour accumuloit les forfaits; il fut

queſtion de la déchéance du roi ; Briſſot & ſes partiſans fréquentoient rarement la ſociété ; il s'en étoit formé une nouvelle ſous le nom du *Club de la Réunion*, qui tenoit, & qui tient encore, ſes ſéances à huis-clos. Le miniſtère compoſé par Briſſot fut changé : il devint furieux contre la cour ; ce reſſentiment nous parut avoir amené la journée du 20 juin, que les jacobins n'approuvoient pas, l'enviſageant comme une meſure partielle, toujours nuiſible aux intérêts du peuple. Les jacobins, depuis ce jour, virent tous les foudres prêts à fondre ſur leurs têtes : ils prirent le parti d'appeller leurs frères des quatre-vingt-deux départemens pour la fédération. Ils arrivèrent leurs frères, ils furent accueillis avec enthouſiaſme dans la ſociété ; mais la faction les calomnioit, les préſentoit dans ſes papiers comme des hommes portés à commettre tous les crimes, & cependant la cour préparoit des armes pour les égorger. Les jacobins, dans ces momens critiques, donnoient tous les jours de nouvelles marques d'affection aux fédérés. Les Danton, les Chabot, les Roberſpierre, les Billaut-Varennes, les encourageoient par leur éloquence, à ſoutenir les efforts du peuple, dont la patience étoit à bout. Où étoit alors la faction de Briſſot ? Jointe aux députés de la Gironde, aux Vergniaud, aux Guadet ? Que faiſoit-elle pour le ſalut de la patrie ? Les jacobins ne les virent point,

sinon dans l'assemblée législative, temporiser avec la cour & ses agens ; n'opposer que des mesures tièdes aux entreprises dictatoriales de Lafayette, protecteur reconnu d'une cour contre-révolutionnaire.

Enfin, la mémorable époque du 10 août est arrivée ; on devoit s'occuper le 9 de la déchéance du roi ; il n'y eut pas un mot de prononcé sur la question d'abattre un tyran environné de satellites impudens & féroces, dans son château, devenu un arsénal. Le même jour, au contraire, les jacobins virent accourir, dans leur sein, les Chabot, les Merlin, leur dire énergiquement qu'il étoit temps que le peuple se sauvât lui-même, que l'assemblée législative n'étoit plus, dès long-temps, que corruption & foiblesse, & la cour qu'une horde de brigands. Robespierre mêla sa voix à celle des vigoureux patriotes qui annonçoient au peuple l'heure de son réveil. Leur voix se fit entendre dans tous les quartiers de la ville. Le tocsin sonne, la générale bat toute la nuit. Le 10 août, la commune de Paris se compose des plus sûrs patriotes de toutes les sections ; on consigne, chez lui, le magistrat du peuple, pour imposer à la loi un silence nécessaire ; le peuple, joint aux fédérés, se porte en armes devant le château ; en une demie heure, il est emporté d'assaut, & les satellites du lâche

tyran ſont couchés dans la pouſſière. Les crimes de la cour ſe dévoilent. Pendant ce temps-là, la nouvelle commune délibéroit ſur les circonſtances, & portoit, à la barre de l'aſſemblée, le vœu du peuple trop long-temps mépriſé. L'aſſemblée devenue ſon organe, transforme en loix les meſures ſalutaires que la commune de Paris lui préſente, & la France eſt ſauvée; graces aux jacobins, aux fédérés, à la commune. Elle eſt ſauvée, malgré la cour & la faction machiavélique, qui, ſous des dehors de patriotiſme, entravoit les meſures néceſſaires au ſalut de la patrie. Le miniſtère de Briſſot eſt rappellé, mais on y adjoint le patriote Danton & quelques autres. Bientôt après, la faction veut regagner le terrein que, pendant quelques jours, elle s'eſt vu forcée d'abandonner au peuple, reſaiſi de ſa ſouveraineté; les placards reparoiſſent inceſſamment; les patriotes, qui s'étoient le plus diſtingués, en éclairant le peuple ſur les dangers qui le menaçoient de toutes parts, ſont calomniés de nouveau. L'aſſemblée veut faire le procès à la commune. Dès-lors, la faction, le miniſtre de l'intérieur, voyent devant eux ſe rouvrir une immenſe carrière à leur ambition; ils ont des fonds ſecrets à diſpoſition; ils intriguent dans les ſections de Paris, dans les départemens qu'ils veulent prévenir contre cette même commune, & ſur-tout contre les patriotes

les plus éprouvés qu'elle renferme dans son sein; ils s'attachent, par toutes sortes de moyens, des prôneurs, des déclamateurs qui crient partout, qui impriment contre les meilleurs patriotes, en les qualifiant des noms de *désorganisateurs*, *de flagorneurs du peuple*, & vont jusqu'à prononcer l'absurdité que Robespierre est désigné, par eux, pour la dictature. Quant à eux, ils s'arrogent la gloire du salut de la France, comme si toute la république ne les avoit pas toujours vu agir dans le sens de la cour, ou du moins de Lafayette, de Narbonne, ses champions, qu'ils ont protégés ouvertement jusqu'à l'extrémité; tandis qu'aujourd'hui même, leurs écrits sont dans le même esprit que ceux des royalistes, des feuillans, des modérés, qui débitoient tout aussi lâchement qu'eux, des diatribes insultantes contre les jacobins & les patriotes incorruptibles : Le parallèle est frappant pour tous ceux qui veulent bien les lire. Mais en parcourant rapidement les diverses périodes de leur existence politique, il s'en présente une bien remarquable; c'est celle du 2 septembre, dont ils s'efforcent de tirer un parti bien perfide contre Paris. Voici ce qui se passa à cette époque : Les ennemis avoient entamé notre territoire & s'avancoient sur Paris. La commune de Paris, sur le rapport du patriote Manuel, & voyant que la législature, loin

de prendre des mesures dictées par des circonstances aussi impérieuses, recevoit avec aigreur les moyens de salut public qu'on lui présentoit, prit la résolution, après l'avoir annoncée à la barre, de faire tirer le canon d'allarme & sonner le tocsin, pendant que les officiers municipaux proclameroient, dans Paris, l'imminence du danger. Trente mille hommes, quelques heures après, se présentèrent au champ de la fédération, & s'y enrolèrent pour aller combattre l'ennemi. Ce bel enthousiasme fut toujours croissant, & fut, en même-temps, suivi par tous les départemens. Ces nombreuses armées assurèrent le salut de la république. Eh bien ! la faction veut répandre des nuages sur cette importante journée ; elle l'impute à crime à ses auteurs, parce que des citoyens arrachés brusquement des bras de leur famille pour voler à la défense de leurs foyers, crurent devoir immoler, à la sûreté publique, les scélérats, les conspirateurs restés impunis, entassés dans les prisons, au mépris de la promesse de leur punition dans les vingt-quatre heures ; il étoit d'ailleurs prouvé que de nouveaux complots existoient, & que ces monstres devoient être élargis, pour porter le carnage & la mort dans toute la ville à une heure indiquée. On voit donc bien que les crimes des patriotes, des défenseurs de la patrie, ne

ſont autre choſe aux yeux des tyrans & des factieux, que l'amour de leur pays ; la cabale que nous vous dénonçons, a vu le trône du deſpote s'écrouler. Pourquoi s'attendrit-elle ſi fort ſur les conſpirateurs & les intrigans qui ont payé, de leur vie, leurs exécrables complots ? Aime-t-elle le peuple & ſes défenſeurs ? Non, puiſqu'elle paroît les craindre ; elle veut écraſer ceux-ci, pour enchaîner ceux-là ; voilà toute la morale des ambitieux qui veulent aſſervir leur patrie. Briſſot & ſes partiſans, ont été dans nos dernières ſéances, ſcrutés profondément. Couthon, Thuriot & pluſieurs autres députés, arrachèrent à l'envi quelques lambeaux du voile, derrière lequel ces vils intrigans ourdiſſoient les lacs dont ils vouloient envelopper le peuple. Nous eſpérons même que les hommes prudens qu'ils ont pu abuſer quelques inſtans, vont les livrer à l'exécration qu'ils méritent. Déja la Chronique ne peut s'empêcher de leur reprocher leurs calomnies contre la commune de Paris. Le peuple, qu'ils n'ont ceſſé de calomnier depuis le 10 août, manifeſte hautement ſon mépris, pour ce qu'il appelle les *Briſſotins*, qui, n'ayant défendu que les hommes les plus corrompus, entraînent aujourd'hui dans leur parti les ariſtocrates déguiſés depuis cette époque. Ce peuple qui s'eſt prononcé auſſi énergiquement contre les ſcélérats qui ont attiré ſur ſa tête toutes les calamités,

qui a terraſſé la royauté & le fanatiſme, ne ménagera pas davantage des intrigans, qui, à l'ombre de la république, voudroient ſe rétablir ſur les débris du trône. En un mot, il voit que cette faction veut régner ; il n'y a aujourd'hui de miniſtres & d'agens dans toutes les adminiſtrations, que de leurs mains. Dans la convention nationale, dirigeant tout par leur ſcandaleuſe influence, & à l'aide des fatales préventions dont ils ont environné les députés des départemens, ils donnent la préſidence, ils compoſent le bureau & les comités ; ils ſe ſont ſur-tout partagés celui de conſtitution. C'eſt, ſans contredit, ſe frayer la route du deſpotiſme ; c'eſt, diſons mieux, nous conduire à une parfaite olygarchie, par la dangereuſe réunion de tous les pouvoirs, dans les mains de cette poignée de factieux qui, ne diſſimulant plus leurs deſſeins deſpotiques, ſollicitent déja une garde prétorienne. Réfléchiſſez-y, frères & amis, ces hommes intrigans par-tout envahiroient la liberté, ſi la république, dont ils ne veulent pas ſincèrement l'unité, ne renverſoit les projets de ces ambitieux. Nous finiſſons, frères & amis, par vous recommander la défiance ſur les papiers & les partiſans du miniſtre de l'intérieur, dont on cherchera ſans doute à vous circonvenir, pour diviſer & corrompre. Ainſi que les royaliſtes & les feuillans, dont ils ont emprunté

le langage, ils essaieront d'abattre le courageux patriotisme. Ici, ceux contre lesquels viennent s'émousser les traits de leur machiavélisme, sont les hommes les plus prononcés; ceux qui ont contribué fortement à sauver la chose publique le 10 août, par leur éloquence & leurs actions, ce sont les Danton, les Robespierre, les Collot d'Herbois, les Billaud-Varennes, Chabot, Merlin, Panis, & tant d'autres qui ne répondront à leur insolence, que par des loix populaires, qui constitueront le bonheur & l'affermissement de la république, dont cette horde de factieux aura à peine offusqué l'aurore.

La société, dans sa séance du 15 octobre, l'an premier de la république, a arrêté l'impression & l'envoi de cette adresse aux sociétés qui lui sont affiliées.

DANTON, *président.* LAFAYE, *vice-président.*

BENTABOLE, *député*; LEPELETIER, *député*; SIMONE; LEFORT; DUPERRET; BAUDIN, *secrétaires.*

De l'Imprimerie de L. POTIER DE LILLE, rue Favart, nº. 5.